

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR

POUR L'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR DES ENFANTS DE LA VILLE
DE SAINT-HYACINTHE AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



ÉTÉ 2024

Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des corporations de loisirs de quartier pour passer un été actif et stimulant.

Le programme d'accompagnement en camp de jour est mis en place pour l'intégration des enfants de la Ville de Saint-Hyacinthe ayant des besoins particuliers.



1. DESCRIPTIF DU PROGRAMME

Le programme permet aux enfants âgés de **5 à 12 ans** vivant avec une situation de handicap, dont la réalité ne permet pas d'intégrer un groupe régulier sans soutien, d'y avoir accès avec l'aide d'un accompagnateur et ainsi profiter pleinement de son expérience estivale. L'objectif est donc de les jumeler avec un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein du camp de jour estival de leur quartier.

Nous précisons qu'il **ne s'agit pas d'un camp spécialisé, ni d'un service de répit ou de gardiennage.**

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les critères suivants doivent être respectés obligatoirement pour qu'une demande soit analysée :

- Résider de la Ville de Saint-Hyacinthe et détenir une carte Accès-loisirs valide;
- Être âgé de **5 à 12 ans** pour la durée du camp de jour;
- L'enfant doit avoir une incapacité physique et/ou intellectuelle et/ou des besoins particuliers nécessitant de l'assistance afin de maintenir sa présence au camp de jour;
- Compléter la demande d'accompagnement avant le 31 mars en dressant un portrait réel de l'enfant et de ses besoins en contexte de loisir afin de permettre un accompagnement adéquat.

Les demandes reçues après le 31 mars pourraient être refusées, selon le nombre d'accompagnateurs disponibles dans votre quartier.

**** Satisfaire à ces conditions ne donne pas automatiquement droit au programme d'accompagnement. En collaboration avec un comité d'évaluation des besoins, la Ville déterminera si l'enfant a la capacité de participer aux camps de jour et a la capacité de vivre, dans un contexte de loisir estival une expérience d'intégration positive. L'évaluation se fera à partir des renseignements fournis par les parents ou tuteurs, par les professionnels ainsi qu'en fonction de la capacité d'accueil de chacun des sites.**

3. L'ACCOMPAGNATEUR

Les accompagnateurs sont des employés, âgés d'au minimum 15 ans, qui reçoivent une formation de base en animation et en intervention. La Ville favorise, mais ne peut garantir et n'a pas l'obligation, d'embaucher des étudiants ou des professionnels dans un domaine connexe (Ex. : techniques d'éducation spécialisée, enseignement, adaptation scolaire). Selon les besoins de l'enfant et les demandes reçues, chaque accompagnateur peut avoir à sa charge de 1 à 3 enfants.

Le rôle de l'accompagnateur est d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant ainsi que de favoriser son intégration au sein du groupe dans un contexte de loisir estival et en adaptant les activités au besoin.



4. LA DEMANDE

Un comité, formé de la Ville de Saint-Hyacinthe, des corporations de loisirs de quartier et supporté par des institutions publiques (CIUSSS et le Centre de Service scolaire), analyse toutes les demandes. Il revient au comité, après évaluation, de déterminer si une contrainte excessive est avérée. Après analyse individuelle, dans le cas où une contrainte excessive est avérée et qu'aucune modalité d'accommodement n'a été trouvée entre les parties prenantes, la demande pourrait être refusée.

Voici les étapes d'inscription pour le Programme d'accompagnement :

ÉTAPE 1 : Du 1^{er} février au 31 mars, procédez à l'inscription en ligne des enfants au **PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT**, en complétant le formulaire de la fiche de l'enfant (besoin de l'enfant et choix du site de camp) via le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe : www.st-hyacinthe.ca/programmes-aide .

Veillez prendre note que le dépôt de 100 \$ a été aboli.

Mars : Début de la période d'analyse des dossiers et du recrutement de personnel.

ÉTAPE 2 : Dès le 15 avril : Inscription **AU CAMP DE JOUR ESTIVAL** de votre quartier.

Juin : Rencontre obligatoire de familiarisation avec l'accompagnatrice ou l'accompagnateur, le parent, l'enfant et les intervenantes et intervenants, au besoin et début du camp de jour.

5. DURANT LE CAMP DE JOUR

Pendant le camp de jour, il revient à chacune des corporations de loisirs de quartier, avec le soutien de la Ville et la collaboration des membres du comité d'analyse, du parent/tuteur de l'enfant et des institutions publiques, de considérer tous les accommodements possibles et les solutions alternatives en cas de besoin.

Vous référez au guide du parent concernant l'application des procédures et du code de vie.

6. INFORMATIONS

SERVICE DES LOISIRS

850 rue Turcot, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1M2

www.st-hyacinthe.ca/programmes-aide

450 778-8300, poste 8333

